Image not found or type unknown

Mariage franco-algérien et titre de sejour

Par **Marie_amazighe**, le **05/01/2010** à **14:16**

Bonjour,

Je suis Française, mon fiancé est algérien et nous voulons nous marier en février et j'aurais quelques questions à vous posez car j'ai du mal à m'y retrouver dans la documentation que j'ai trouvée surtout qu'il semble que les Algériens sont soumis à un régime particulier.
Mon ami est entré légalement en France avec un visa Schengen en octobre 2007
Il a ensuite obtenu un titre de séjour d'un an mention "étudiant" qui a été renouvelé une fois(valable jusque mi novembre 2009)
En octobre 2009 il a commencé les démarches pour le renouvellement de son titre de séjour mais avec changement de statut pour être salarié.
Fin novembre il a été convoqué à la préfecture. Au vue des pièces fournies et d'un questionnaire le nouveau titre de séjour lui a été refusé. On lui a alors juste demandé oralement si il voulait faire un recours et le fonctionnaire aurait juste apposé une mention sur son dossier. On lui a alors rendu son passeport et une photocopie de son titre de séjour périmé sans aucun autre justificatif.
Depuis plus de nouvelle il n'a pas reçu "d'invitation" à quitter le territoire français aucun document disant qu'il a formé un recours...

J'aimerais savoir:
* est il normal qu'il n'ai reçu aucun document?
* Nous allons déposé notre dossier de mariage à ma mairie d'ici une semaine, risquons nous quelque chose?
* Une fois mariés je dois l'accompagner à la préfecture pour faire une demande de titre de séjour "vie privée et familiale" : dois y aller dès le lendemain du mariage? ma carte d'identité Française et notre livret de famille est il suffisant?
* D'après ce que j'ai compris il devrait avoir des récépissé de demande de titre de séjour en attendant que la préfecture statue et que l'on ait 6 mois de vie commune. Pourra t'il travailler avec ce récépissé sachant qu'il est algérien? A part une facture EDF, peut être une facture d'un FAI comment prouver la vie commune? Mon fiancé vit avec moi depuis fin décembre est ce qu'il vaut mieux que je fasse ajouter son nom aux factures maintenant ou après le mariage?

Désolée pour le pavé mais j'ai essayé d'être la plus précise possible. Nous sommes juste 2 personnes qui s'aiment, qui veulent vivre ensemble et fonder un foyer. Nous n'avons jamais eu de soucis avec la justice...et on nous voudrais pas avoir de problèmes.

Je vous remercie d'avance pour l'aide que vous pourrez nous apporter.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés